



**HAL**  
open science

## De la Champagne à la Morée : l'héraldique de la maison de Villehardouin

Arnaud Baudin

► **To cite this version:**

Arnaud Baudin. De la Champagne à la Morée : l'héraldique de la maison de Villehardouin. Inès Villela-Petit. 1204, la quatrième croisade : de Blois à Constantinople et éclats d'empires (catalogue des expositions du Musée-Château de Blois et du Musée du cabinet des Médailles de la BnF, octobre 2005- janvier 2006), t. 73-75, Revue française d'héraldique et de sigillographie, p. 97-112, 2005. hal-03835666

**HAL Id: hal-03835666**

**<https://hal.science/hal-03835666>**

Submitted on 4 Nov 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

1204

**la quatrième croisade :**

*de Blois à Constantinople  
&  
éclats d'empires*

catalogue d'expositions

sous la direction d'Inès VILLELA-PETIT

*Musée-Château de Blois*

&

*Paris, Bibliothèque nationale de France, Musée du cabinet des Médailles*

*octobre 2005 – janvier 2006*

**Arnaud BAUDIN**

*De la Champagne à la Morée :  
l'héraldique de la maison de Villehardouin*

REVUE FRANÇAISE D'HÉRALDIQUE ET DE SIGILLOGRAPHIE

Tomes 73-75

2003-2005

# De la Champagne à la Morée : l'héraldique de la maison de Villehardouin

---

ARNAUD BAUDIN

---

LA FAMILLE DE VILLEHARDOUIN A JOUÉ UN RÔLE DE PREMIER PLAN dans l'organisation de la quatrième croisade et dans l'installation d'un état féodal fort et prospère dans les territoires grecs<sup>1</sup>. Maréchal des comtes de Champagne Henri II et Thibaud III, Geoffroy de Villehardouin relate dans sa *Conquête de Constantinople* le rôle influent qu'il exerça d'abord comme ambassadeur auprès des Vénitiens et de Conrad de Montferrat, puis comme chef de guerre dont les actions lui valurent de devenir maréchal de Romanie. Son neveu, également prénommé Geoffroy, succède en 1209 à Guillaume de Champlitte à la tête de la principauté d'Achaïe et donne naissance à une branche qui réalisera de prestigieuses alliances avec les maisons d'Anjou et de Bourgogne avant de s'éteindre en 1331. Cette formidable ascension sociale, favorisée par la déviation de la croisade vers Constantinople, permit à cette famille champenoise de sortir de l'anonymat auquel la destinait la gestion des modestes terres de Villy-le-Maréchal<sup>2</sup> et de Villehardouin<sup>3</sup>.

À l'instar de la plupart des membres de l'aristocratie, les seigneurs de Villehardouin valident personnellement leurs actes, l'usage n'apparaissant cependant qu'à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle. Cette pratique sigillaire tardive, associée au choix d'un type héraldique dont ils conserveront l'habitude lorsqu'ils auront acquis un statut plus enviable, révèle la place qu'occupent, avant la quatrième croisade, les membres de la famille de Villehardouin. Personnages de moindre rang, peut-être issus de la branche cadette d'un lignage plus important, ils s'identifient au moyen de cette croix recercelée, ou ancrée, qui compose leurs armoiries.

## Genèse héraldique de la maison de Villehardouin : les sceaux de Jean et de Geoffroy

Les origines de la famille de Villehardouin sont mal connues, ses membres n'apparaissant pas avant le milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Vilain, premier seigneur connu à tenir le fief de Villehardouin, est cité dans deux chartes des années 1190 relatives à des événements ayant eu lieu vers 1150<sup>4</sup>. C'est en effet à cette époque que, à la demande de Bernard de Clairvaux, il donne la dîme de Villehardouin qu'il tenait « *jure hereditario* » à l'évêque de Troyes Henri de Carinthie. Vilain de Villehardouin était mort avant 1170 et laissait huit enfants de son union avec Dameron : Jean, Roscelin, chanoine de la cathédrale de Troyes,

---

1. Outre l'aide qu'ils nous ont apportée en nous signalant plusieurs articles, J.-L. Chassel, M.-A. Nielen et N. Vernot ont bien voulu relire cet article. H. Loyau a facilité nos recherches en mettant à notre disposition la très précieuse bibliothèque héraldique de l'I.R.H.T. Ph. Palasi nous a éclairé de ses conseils. Que tous trouvent ici l'expression de notre vive gratitude.

2. Villy-le-Maréchal, Aube, canton de Bouilly.

3. Villehardouin, Aube, canton de Piney.

4. « *Dominus de Villa Harduini, Villanus nomine* » (Longnon, 1939, n° 28 : acte de 1192).

Geoffroy<sup>5</sup>, Vilain, sous-doyen de la collégiale Saint-Etienne, Gautier, Guy dit la Grive, Emeline, moniale à Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, et Haïe, religieuse au prieuré de Foissy.

Les premiers témoignages relatifs aux armoiries de cette famille apparaissent avec les frères Jean et Geoffroy. Jean était probablement l'aîné. En 1172, il prête l'hommage lige au comte de Troyes pour le fief de Brandonvillers<sup>6</sup> qu'il tient dans la châtelainie de Rosnay mais a aussi comme seigneur le comte de Brienne pour la terre de Villehardouin. La légende de son sceau, laconique, n'apporte pas de renseignement supplémentaire sur ses titres : + SLL IOHA(nn)IS DE VILLA HARDVINI. Connue grâce à deux empreintes, ce type armorial figure un écu chargé d'une croix recerclée (sceau n° 1)<sup>7</sup>. De son mariage avec Céline, Jean laisse un fils, Geoffroy, qui est à l'origine de la branche des Villehardouin-Achaïe.

Geoffroy de Villehardouin, le chroniqueur, naquit vers 1150. En tant que cadet, il hérita de la terre de Villy, au sud de Troyes, pour laquelle il est l'homme lige d'Henri le Libéral. Il est également possessionné à Jasseines, Longeville et Lézinnes, dans le comté de Tonnerre<sup>8</sup>. Geoffroy est un des hommes de confiance de Marie de France, régente du comté de Troyes, qui lui confie la charge de maréchal de Champagne laissée vacante en 1185 par Milon I<sup>er</sup> le Breban. En vertu de cette fonction, Geoffroy est chargé du ravitaillement de l'ost, des camps et des châteaux, ainsi que du commandement de l'avant-garde de l'armée<sup>9</sup>. « *Comitis Henrici marescallus* », comme l'indique la suscription de ses actes, il utilise dès cette époque un premier sceau, de 60 mm de diamètre, dont le type armorial représente un écu chargé d'une croix ancrée, avec pour légende : + SIGILLVM GAVFRIDI DE VILLA [HARD]VIN(i) (sceau n° 4)<sup>10</sup>. En 1190, il suit Henri II de Champagne à la troisième croisade et participe au siège d'Acre au cours duquel il est fait prisonnier<sup>11</sup>. De retour en Champagne, il est présent lors de l'hommage du comte Thibaud III à Philippe Auguste en avril 1198 puis figure avec Gautier de Brienne parmi les témoins de la constitution du douaire de Blanche de Navarre à Chartres le 1<sup>er</sup> juillet 1199<sup>12</sup>. La suite de l'histoire est connue : le tournoi d'Écry, l'ambassade

5. Aucune source ne mentionne explicitement les filiations de Jean et de Geoffroy à Vilain de Villehardouin. Toutefois, il existe un faisceau d'éléments qui les rendent quasiment assurés. La période durant laquelle Vilain était seigneur de Villehardouin, l'inscription de Jean et de Geoffroy au rôle des fiefs de Henri le Libéral en 1172 (Longnon, 1901, t. 1, « Les fiefs » : Rosnay, n° 185, *Johannes Ville Harduini, ligius et tres menses custodie* ; Troyes, n° 1999, *Gofridus de Ville Harduini, ligius et debet Treccis custodiam*), la mention des frères et sœurs de Roscelin dans un acte de 1170 (Longnon, 1939, n° 3 : *Henri le Libéral notifie que Roscelin de Villehardouin a cédé à l'église Saint-Quentin de Troyes les moulins qu'il avait sous ceux de cette église, avec l'approbation de ses frères et de ses sœurs, et moyennant une rente annuelle de deux muës de froment pour lui et ses héritiers*. Copie du XIII<sup>e</sup> siècle au second cartulaire de Molesme, f° 84 v°), la présence comme témoins de Geoffroy en 1189, de Gautier et de Emeline (Longnon, 1939, n° 21 : *Geoffroy de Villehardouin, maréchal du comte Henri, donne à l'abbaye Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, pour sa fille Alix, 20 sous de rente annuelle, à prendre à Noël sur ses premiers revenus de Villy. Parmi les témoins figurent Gautier, chevalier, son frère, Chane, sa femme, Emmeline, sa sœur* – original : AD de l'Aube, 22 H 375), enfin, la mention en 1192, aux côtés de Roscelin et de Vilain, de leurs frères, désignés comme chevaliers (Longnon, 1939, n° 28) sont des indices qui rendent cette filiation vraisemblable.

6. Brandonvillers, Marne, canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont. En 1197, Jean, seigneur de Brandonvillers, avec l'approbation de sa femme Céline et de ses fils Geoffroy et Gautier, dote une chapellenie qu'il fonde dans l'église de Brandonvillers, de sa part de la dîme, d'une maison et de prés (original : AD de la Marne, annexe de Reims, fonds de Saint-Rémi ; Longnon, 1939, n° 41).

7. Ces empreintes, conservées aux AD de la Marne à Reims (56 H 954, 1214) et aux AD de l'Aube (3 H 726, 1216), ont été moulées par Auguste Coulon dans son *Inventaire des sceaux de Champagne* (coll. de moulages, Ch 704 A et Ch 704 B). Voir aussi : Schlumberger, 1898, p. 7 ; Petit, 1913, ill. hors-texte ; Chassel, 2003, n° 113.

8. H. d'Arbois de Jubainville, 1859-1866, t. 5, n° 520.

9. *Ibid.*, t. 3, n° 340 et n° 342 ; Longnon, 1939, n° 9. À la mort de Guillaume le Roi, maréchal d'Henri le Libéral, en 1179, l'office de maréchal fut dédoublé entre son fils Milon I<sup>er</sup> le Breban et Érard d'Aulnay. Geoffroy de Villehardouin et ses descendants gardèrent l'office jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle tandis qu'Oudard d'Aulnay, fils d'Erard, résigna sa charge en juillet 1227 et fut remplacé par Geoffroy de Louppy (d'Arbois de Jubainville, 1859-1866, t. 4-1, pp. 512-520).

10. AD de l'Aube, 22 H 375 ; coll. de moulages, Ch 149.

11. Longnon, 1978, p. 26.

12. *Ibid.*, pp. 26-27 ; Longnon, 1939, n° 43 et n° 44 ; d'Arbois de Jubainville, 1859-1866, t. 5, n° 454 et n° 485.

à Venise, la prise de Constantinople, l'élection de Baudouin de Flandre et la révolte des Grecs. La part active prise par Villehardouin dans cette expédition lui vaut dès 1204 de devenir maréchal de Romanie. Pour autant, la légende de son second sceau, connue grâce à des empreintes de 1202<sup>13</sup> et de mars 1208<sup>14</sup>, ne mentionne que son titre de maréchal de Champagne : + SI · GAUFRIDI MAR[ESCALLI] CAMPANIE, ce qui paraît indiquer qu'il a changé de matrice avant le départ de la flotte de Venise (8 octobre 1202). Sur ce sceau, Louis Le Clerc a relevé un détail nouveau qui n'apparaît pas nettement sur l'empreinte conservée aux Archives de l'Aube (sceau n° 5). La croix ancrée est désormais brisée d'un franc quartier à l'écusson au lion, ce qui suscite deux hypothèses. La première, avouons-le la moins probable, serait qu'un autre Geoffroy de Villehardouin soit venu s'intercaler dans la généalogie de la famille, entre Vilain et Jean, ce qui expliquerait pourquoi le premier sceau figure les armes pleines des Villehardouin. La seconde hypothèse supposerait qu'il s'agit bien, dans les deux cas, du même personnage. Geoffroy et son frère Jean peuvent avoir fait chacun usage, durant la dernière décennie du XII<sup>e</sup> siècle, d'un sceau où figuraient les armes pleines des Villehardouin. Avec le début de la transmission héréditaire des armoiries et l'apparition des premières brisures héraldiques dans les années 1190-1200<sup>15</sup>, Geoffroy a peut-être été contraint par son aîné de changer de sceau ou bien, soucieux d'acquérir une nouvelle matrice, il a de lui-même brisé les armoiries familiales au moyen d'un franc quartier qui lui offrait l'opportunité de faire apparaître un lion doté dans son esprit d'une force symbolique significative.

### « D'or à la croix recerclée de sable »<sup>16</sup> : les armes des princes d'Achaïe (1209-1331)

Le fils de Jean de Villehardouin, lui aussi prénommé Geoffroy, participe au tournoi d'Écry au cours duquel, dans l'élan général qui suit la prédication de Foulque de Neuilly, il décide de se croiser. Après avoir participé aux côtés de Guillaume de Champlitte à la conquête du Péloponnèse au printemps 1205, il est élu bail de Morée par les barons au début de 1209, choix que confirme le parlement réuni à Ravenique au mois de mai à l'instigation du nouvel empereur Henri de Hainaut. Devenu prince d'Achaïe et sénéchal de Romanie, Geoffroy I<sup>er</sup> de Villehardouin inaugure une dynastie qui règnera sur cette principauté pendant plus d'un siècle mais renonce de fait aux fiefs champenois, au profit de son cousin Érard de Villehardouin<sup>17</sup>. Le sceau de Geoffroy est connu par une seule empreinte appendue à une charte pour l'abbaye de Clairvaux (sceau n° 2)<sup>18</sup>. Il s'agit encore d'un sceau rond de type armorial dont l'exergue reproduit une légende semblable à celle de son père : + SIGILL(um) GOSFRIDI DE VILARDVIN. En revanche, les armes figurant sur l'écu du champ et représentant une croix recerclée, brisée d'une burelle brochante en chef, sont aussi singulières qu'uniques dans l'histoire héraldique de la maison de Villehardouin. La charte à laquelle le sceau est attaché donne la solution de cette énigme. Elle a été donnée en 1216

13. Cette empreinte de 1202 a été observée par Ernest Petit au Cabinet des manuscrits occidentaux de la BN dans la collection de dom Villevielle puis dessinée par Louis le Clerc. Voir Schlumberger, 1898, p. 5 et Petit, 1913, ill. hors-texte.

14. AD de l'Aube, 22 H 376. Voir Chassel, 2003, n° 112.

15. Bouly de Lesdain, 1896, p. 75 ; Pastoureau, 1993, p. 178.

16. Le blasonnement des armes des Villehardouin-Achaïe est donné par l'armorial Le Breton (« *Le prince de Morée : D'or à la croix ancrée de sable* », f° 6 v°) et par l'armorial Bellenville qui indique les armoiries d'Isabelle de Villehardouin et de son second époux, Florent de Hainaut (« *Morée : D'or à la croix recerclée de sable, mi-parti d'un écartelé de Hainaut* », f° 1 v°, cf. Pastoureau et Popoff, 2004, n° 43). Voir aussi : Le Clerc, 1911, n° 1740.

17. Longnon, 1949, pp. 111-120 ; Bon, 1969, pp. 64-67 ; Quéruef, 1989, pp. 71-83 ; Alanièce et Gilet, 2000, pp. 11-54.

18. AD de l'Aube, 3 H 726. Cette empreinte, inconnue des collections de moulages, est reproduite dans d'Arbois de Jubainville, 1855, p. 343 ; de Wailly, 1872, pl. II et III de la préface ; Schlumberger, 1898, p. 4 ; Petit, 1913, ill. hors-texte ; Chassel, 2003, n° 113.

alors que le père de Geoffroy est encore en vie. Jean de Villehardouin appose d'ailleurs son sceau au bas du parchemin, entre celui de son fils et celui de sa belle-fille, Élisabeth. Comme il n'est pas encore le chef de famille, Geoffroy ne peut déjà user des armes pleines. Par ailleurs, ses armoiries doivent se distinguer de celles que son oncle utilise depuis au moins l'année 1208 et qui sont brisées d'un franc quartier chargé d'un écusson au lion. Il conserve néanmoins de ce franc quartier<sup>19</sup> l'absence de retour de l'ancrage sur le bras supérieur et le bras inférieur dextre de la croix et surbrise les armes familiales en ajoutant une burelle en chef. Aucun autre sceau de Geoffroy I<sup>er</sup> n'est conservé mais on peut imaginer qu'il commanda une nouvelle matrice après la mort de son père sur laquelle figurait la croix recerclée du chef de famille puisqu'il n'avait désormais plus de raison de continuer à porter cette lourde surbrisure.

Après le décès de Geoffroy I<sup>er</sup>, ses deux fils Geoffroy II (avant 1231-1246) et Guillaume II (1246-1278) règnent successivement, et leurs armoiries portent naturellement la croix recerclée. Le sceau de Guillaume, qui est le seul sceau de type équestre utilisé par un Villehardouin, porte sur le bouclier ainsi qu'au contre sceau la simple croix recerclée (sceaux n° 3 et 3 bis)<sup>20</sup>. Le 24 mai 1267, il conclut un traité à Viterbe avec Charles d'Anjou au terme duquel il cède la principauté au roi de Sicile en échange de sa protection, Guillaume II conservant l'usufruit de la Morée jusqu'à sa mort mais sa fille aînée devant épouser Philippe d'Anjou<sup>21</sup>. Le sceau d'Isabelle de Villehardouin représente la princesse d'Achaïe debout sous une niche gothique la tête couverte d'un voile, un grand manteau sur les épaules, tenant de la main gauche une fleur, et de la droite, un cœur. Deux écussons chargés de la croix ancrée alternent de part et d'autre des angles de la niche. Au contre-sceau, l'écu est chargé de la même croix ancrée mais il est surmonté d'une petite croix chargée d'un bâton posé en bande qui sont les armes du troisième époux d'Isabelle, le comte de Piémont Philippe de Savoie<sup>22</sup>.

De l'union d'Isabelle avec Florent de Hainaut était née en 1293 une fille prénommée Mahaut. D'abord mariée à Guy II de La Roche, duc d'Athènes, entre 1305 et 1308, elle épousa ensuite Louis de Bourgogne, frère du duc Hugues V. De cette union témoignent les sceaux des deux époux. Mahaut, debout dans une niche gothique, tient de la main droite une fleur, la gauche posée à l'attache de son manteau. Au-dessus de la niche, de chaque côté, les deux écussons, aujourd'hui illisibles, devaient reproduire la croix ancrée. Le contre-sceau armorial porte un écu mi-parti qui rappelle au 1 ses origines paternelles (le lion, brisé d'une bande, qui est de Hainaut) et au 2 sa première union avec Guy II de La Roche (un équipollé)<sup>23</sup>. Louis eut deux sceaux équestres, presque identiques, avec ses armes, le bandé de six pièces à la bordure, qui est de Bourgogne, brisé d'un franc canton chargé d'une croix ancrée afin de rappeler l'union qui lui permit de devenir prince

19. Sur ce franc quartier, voir ci-dessous l'interprétation de J.-L. Chassel, notice 58 du catalogue.

20. Coll. de moulages, St 7210 B.

21. Longnon, 1949, pp. 234-240 ; Bon, 1969, pp. 136-137.

22. Ce sceau, appendu à un acte de 1303, est conservé aux Archives de Turin (Schlumberger, 1898, p. 9). Mariée entre 1271 et 1277 à Philippe d'Anjou, Isabelle de Villehardouin épousa ensuite Florent de Hainaut (de 1289 à 1297) et enfin, le 12 novembre 1301, Philippe de Savoie. Après le décès d'Isabelle, en 1311, le comte de Piémont épousa en secondes noces Catherine, dauphine de Viennois. De cette union naquit Jacques de Savoie, prince titulaire d'Achaïe, marié à Marguerite de Beaujeu, dont les enfants revendiqueront la principauté aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles (Bon, 1969, p. 697). Louis, dernier de ces fils, frappera un demi-gros tournois en 1418 au revers duquel figure la croix ancrée, preuve de l'importance de pouvoir se rattacher aux Villehardouin pour prétendre à leur succession (Engel et Serrure, 1891-1905, vol. 3, § XVI : *Seigneurie de Piémont*, pp. 1039-1040). De leur côté, les Villehardouin avaient frappé monnaie en Achaïe, dans l'atelier de Chiarenza. En 1249, Guillaume II avait obtenu de Louis IX l'autorisation de frapper des deniers tournois au type de ceux de France. L'avers figure une croix pattée avec pour légende : + : G : PRINCEPS, tandis que le revers reproduit un châtellain tournois avec la légende : CLARENTIA (Engel et Serrure, 1891-1905, vol. 2, § III : « Les principautés franques fondées en Grèce et dans l'Archipel à la suite de la croisade de 1204 », pp. 917-918).

23. Coll. de moulages, B 68 (1313).

d'Achaïe<sup>24</sup>. Il mourut le 2 août 1316, laissant l'usufruit de la principauté à son épouse. Les Angevins de Naples s'opposèrent alors à Mahaut, le roi Robert voulant la marier à son frère Jean de Gravina. Après avoir requis l'arbitrage de Jean XXII, Mahaut dut comparaître en Avignon où elle révéla alors au pape son union secrète avec Hugues de La Palisse, seigneur bourbonnais de l'entourage de son second époux. La princesse d'Achaïe fut déçue de ses droits, enfermée à Naples et mourut captive au château d'Aversa en 1331 : avec elle s'éteignait la branche aînée de la maison de Villehardouin<sup>25</sup>.

**« D'or à la croix ancrée de sable, au franc-quartier de gueules »<sup>26</sup> :  
les armes des seigneurs de Lézennes (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)**

Le chroniqueur Geoffroy de Villehardouin mourut entre 1212 et 1218. En 1189, il était marié à Chane qui lui donna cinq enfants. L'aîné des fils, Érard I<sup>er</sup>, est né vers 1175-1180. Il est mentionné dès 1207 comme seigneur de Lézennes, fief qu'il tenait probablement de sa mère<sup>27</sup>. À partir du mois de mars 1213, Érard apparaît régulièrement dans les actes comme seigneur de Villehardouin, alors que son oncle est toujours en vie. Cette succession singulière, contraire au droit féodal, a du faire l'objet d'un accord de famille dont nous n'avons pas gardé la trace mais qui devait probablement dédommager Jean de Villehardouin qui vivait toujours en 1216<sup>28</sup>. En 1214, il figure dans la liste des chevaliers bannerets de Champagne appelés à servir Philippe Auguste et participe probablement à la bataille de Bouvines au sein du contingent champenois envoyé par la comtesse Blanche de Navarre<sup>29</sup>. Il prend pour la première fois le titre de maréchal de Champagne en mai 1223 mais ne le fait pas figurer sur son sceau : + S. ERARDI DOMINI [VILLA HARDVI]NI<sup>30</sup>. Celui-ci, connu grâce à une empreinte de juin 1218, représente un écu chargé de la croix ancrée, au franc quartier, mais sans le petit écusson au lion présent sur le second sceau de son père (sceau n° 6)<sup>31</sup>. Les mêmes armoiries sans lion se retrouvent sur le sceau de son neveu le connétable de Romanie Geoffroy de Méry, fils de sa sœur Marie et d'Ascelin, seigneur de Méry. Geoffroy de Méry est arrivé en Grèce peu de temps après la mort de son grand-père. En 1219, il figure parmi les principaux seigneurs de l'empire latin d'Orient, au moment de l'élévation de Conon de Béthune aux fonctions de régent. Seigneur d'Aenos, en Thrace, il possède par ailleurs les fiefs asiatiques de Charax, Dakibyza, Daskyion et Niketiaton. En septembre 1238, il est connétable de Romanie lorsqu'il appose son sceau au bas de l'acte engageant la couronne d'épines au Vénitien Nicolas Querini : S'G. DE M[ER]IACO [R]OM[ANIE] CONES[TABULARII] (sceau n° 7)<sup>32</sup>.

24. Coll. de moulages, B 66 (1313) et B 67 (1315).

25. Longnon, 1949, pp. 309-313 ; Bon, 1969, p. 200. D'autres témoignages héraldiques gardent le souvenir du passage en Grèce des Villehardouin. On signalera la croix ancrée dessinée sur une porte du monastère de Daphni, près d'Athènes (Musée du Louvre, Département des Arts graphiques, RF 1773.16, recto), ainsi que les croix recerçelées relevées à l'intérieur de l'église d'Andravida, sur la dalle funéraire d'Agnès de Morée d'une part, sans que l'on sache rattacher cette princesse à la généalogie des Villehardouin, et sur un chapiteau de la même église d'autre part. Un dernier indice lapidaire, reproduisant les armoiries de la maison de Savoie-Achaïe, fut retrouvé sur le site antique de Pellène (Bon, 1969, t. 1, pp. 590-591 et t. 2, pl. 21 ; et Bon, 1964, pp. 89-102).

26. Popoff, 2004, p. 45, n° 257 ; Adam-Even et Jéquier, 1951-1954, f° 24 r°, n° 861. L'armorial Gelre indique pour sa part « d'or, au fer de moulin de sable, au franc-quartier de sinople brochant » (Gelre, Bibliothèque royale de Bruxelles, Ms. 15652-15656, cf. Leuven, 1992, fol. 48 v°, n° 394).

27. Longnon 1939, n° 86. Ernest Petit pense que Chane était la fille de Guillaume, seigneur de Lézennes, et de Dameron d'Arcy-sur-Cure, dont elle paraît avoir été l'unique héritière. Guillaume de Lézennes, était en 1172 un des hommes liges du comte de Champagne dans la châtellenie d'Ervy (Petit, 1913, p. 27).

28. La charte de 1216, probablement donnée en Achaïe, peut laisser supposer que Jean de Villehardouin finit sa vie en Grèce aux côtés de son fils, ce dont nous n'avons aucune preuve.

29. Longnon, 1901, t. 1, p. 437a.

30. *Ibid.*, n° 146 ; d'Arbois de Jubainville, 1859-1866, t. 5, n° 1428.

31. AD de l'Aube, 22 H 376 (juin 1218) ; coll. de moulages, Ch 705. Voir aussi : Petit, 1913, ill. hors-texte.

32. Coll. de moulages, D 11832 (4 septembre 1238). Voir aussi : Blanchet, 1943, p. 181-182.

Érard I<sup>er</sup> de Villehardouin mourut devant Avignon le 1<sup>er</sup> juillet 1226 au cours de l'expédition menée par le roi Louis VIII contre les Albigeois<sup>33</sup>. Son fils Guillaume I<sup>er</sup> hérita de l'ensemble des fiefs de la famille ainsi que de la charge de maréchal de Champagne que sa veuve, Marguerite de Mello, transmit à son second époux, Anseau de Traînel, en 1248. Leurs enfants se partagèrent les possessions paternelles, Guillaume II héritant de la seigneurie de Lézinnes tandis que Mabile était dotée du fief de Villehardouin<sup>34</sup>. Leur frère, Érard II de Lézinnes, suivit une brillante carrière ecclésiastique qui le conduisit aux honneurs de la pourpre : son sceau d'évêque d'Auxerre ne comporte pas d'armoirie<sup>35</sup>.

La seigneurie de Lézinnes échut aux descendants de Guillaume II, les Trouillard de Lézinnes, avant de tomber en quenouille à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La pauvreté des renseignements héraldiques sur ces personnages est heureusement compensée par la découverte, en 1851, de la matrice en bronze d'Érard IV Trouillard de Lézinnes (1345-1357). La gravure de ce sceau armorial figure un écu chargé d'une croix recerclée, le franc quartier chargé d'une rose, entouré de la légende : + SEEL : ERART. DE LISIGNES CHEVALIER<sup>36</sup>.

### *La croix ancrée des Villehardouin : un emblème familial ou féodal ?*

L'étude des groupes héraldiques ayant porté, à l'intérieur d'une aire géographique donnée, une figure, des émaux ou des ornements extérieurs communs, constitue un champ de recherche digne d'intérêt apportant des éléments de réponse sur l'origine ou la signification de l'emblème choisi. La croix ancrée, figure principale des armoiries des Villehardouin, permet ainsi de s'interroger sur les raisons de sa fréquence dans l'héraldique d'un certain nombre de familles seigneuriales champenoises au Moyen Âge.

Meuble assez répandu dans la plupart des régions de l'Europe occidentale, la croix ancrée a déjà fait l'objet d'un très beau travail qui a permis d'expliquer sa prééminence dans la composition des armoiries d'une quarantaine de familles luxembourgeoises entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. Le terme de croix ancrée n'existe pas dans le langage héraldique du XIII<sup>e</sup> siècle, les armoriaux et traités de blason médiévaux préférant parler de croix recerclée ou de croix anillée<sup>38</sup>. Il est traditionnellement admis que la croix ancrée dérive de pièces métalliques, qu'il s'agisse effectivement d'un fer de moulin<sup>39</sup>, d'une ancre de muraille ou plus souvent d'un élément ayant servi à renforcer le bouclier du chevalier au même titre que le rais d'escar-boucle<sup>40</sup>.

Les collections sigillographiques recensent en effet plusieurs chevaliers champenois dont les armes comportent, entre la fin du XII<sup>e</sup> et la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le même meuble principal que celui figurant dans les armoiries de l'auteur de la *Conquête de Constantinople*. Détenteurs de fiefs importants pour lesquels ils prêterent hommage au comte de Champagne et parfois à

33. Longnon, 1939, p. 129.

34. En 1270, Mabile épousa en secondes nocces Geoffroy de Joinville, fils aîné du compagnon de saint Louis et seigneur de Nanteuil (Petit, 1913, p. 61).

35. Coll. de moulages, F 5809 (1271).

36. Ce sceau-matrice fut retrouvé dans la Seine à Paris. Entré dans la collection du Prince-Duc de Bauffremont, ce dernier en fit don en 1902 au Musée de Troyes (Le Clert, 1909, n° 358).

37. Loutsch, 1983, pp. 453-494, ill. Voir aussi de Mérindol, 2001-2002.

38. Woodward et Burnett, 1969, pp. 158-160 ; Fox-Davies, 1969, p. 220 ; Brault, 1972, p. 201 ; de Boos, 2001, pp. 27-28.

39. On trouve ainsi la croix ancrée dans les armoiries parlantes de la famille de Moulins (Sceau de Simon de Moulins, coll. de moulages, E 1073). Il existe d'autres explications. Ainsi, la famille franc-comtoise de Farrod dont les armoiries parlantes représentent quatre peignes à carder le chanvre qui, entrecroisés, prennent la forme d'une croix ancrée (J. Garneret], « Filature et tissage, de la chenevière au buffet », dans *Barbizier*, 1963, p. 525).

40. La présence de la croix ancrée dans les armoiries des Villehardouin et des Aulnay, maréchaux de Champagne et dans celles de Jean Clément, maréchal de Blanche de Castille et de Louis IX (coll. de moulages, St 3610, en 1226 et St 7438, s.d.) nous avait d'abord fait penser à un lien entre le rapport à la métallurgie de ce meuble et la fonction de maréchal.



celui de Brienne, ces personnages sont possessionnés dans une petite région de la Champagne méridionale, entre Troyes et Vitry. En-dehors des biens tenus à Brandonvillers, Villy-le-Maréchal et Lézennes par les Villehardouin, on recense ainsi plusieurs sceaux des sires de Chappes<sup>41</sup>, quelques exemplaires de ceux des seigneurs de Saint-Chéron<sup>42</sup>, deux sceaux des membres de la famille d'Aulnay<sup>43</sup>, ainsi que ceux de Milon d'Érvy<sup>44</sup> (1212), de Jean de Nully<sup>45</sup> (vers 1212-1218), de Guy de Valcourt, seigneur de Châtelier et de Champ-Gerbaut<sup>46</sup> (vers 1215-1220), de Jean, seigneur de Colaverdey<sup>47</sup> (1309) et d'Étienne de Saint-Phal<sup>48</sup> (1316-1317). Que conclure de l'ensemble de ces informations ? Ce groupe de personnages à la croix ancrée, géographiquement concentré, relève-t-il d'un phénomène de mode pour ce meuble en particulier ? Est-il uni par un lien familial ou féodal ?

L'hypothèse de l'emblème familial nécessite la recherche d'un ancêtre commun. Malgré les remarquables généalogies fournies par les *Europäische Stammtafeln*, il est impossible de trouver le maillon commun à toutes ces familles<sup>49</sup>. Néanmoins, on peut rattacher les Villehardouin à certaines d'entre elles. Ainsi, trois actes de la fin du XII<sup>e</sup> siècle établissent de manière certaine une parenté avec la famille d'Aulnay. Érard d'Aulnay, maréchal de la comtesse Marie de France, meurt excommunié en 1185 à cause des dommages qu'il avait fait subir au village de Saint-Amand-sur-Fion<sup>50</sup>. Sa veuve, Helvide, accompagnée de ses beaux-frères, Oudard et Vilain, et de Geoffroy de Villehardouin, oncle du défunt, se rendent auprès de l'archevêque de Reims Guillaume-aux-Blanches-Mains pour faire la paix et obtenir qu'il soit inhumé à l'abbaye de Troisfontaines<sup>51</sup>. Tandis que Geoffroy de Villehardouin occupe la charge de maréchal laissée vacante par le décès, la même année, de Milon I<sup>er</sup> le Bréban, Oudard d'Aulnay relève celle de son frère. Dès 1205, il utilise un sceau rond de type armorial sur lequel il brise la croix ancrée au moyen d'un bâton en bande avec la légende : + SIGILLVM ODARDI CAMPANIE MARESCALLI (sceau n° 10)<sup>52</sup>. Son fils, Vilain, qui prit part à la quatrième croisade, devint maréchal de l'empire de Constantinople et finit par s'établir en Grèce où il donna naissance à la branche des barons d'Arkadia<sup>53</sup>. Son sceau de type équestre est en grande partie détruit mais la croix ancrée au bâton en bande est présente au contre-sceau (sceau n° 11)<sup>54</sup>.

41. Chappes, Aube, canton de Bar-sur-Seine ; coll. de moulages, Ch 268 (Gui de Chappes, seigneur de Villemorien, 1241 : une croix ancrée), B 240 (Jean, seigneur de Chappes, 1290 : une croix ancrée, sceau n° 9), D 1731 (Dreux I<sup>er</sup>, seigneur de Chappes, 1314 : une croix recercelée), Ch 270 (Dreux II, seigneur de Chappes, 1365 : une croix ancrée) et D 3561 (Gui, seigneur de Chappes, 1345 : une croix ancrée chargée de cinq besants).

42. Saint-Chéron, Marne, canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont ; coll. de moulages, Ch 624 (Guillaume de Saint-Chéron, 1315 : une croix ancrée chargée de cinq objets indistincts), Ch 625 (Oger III, seigneur de Saint-Chéron, 1326 : une croix ancrée, brisée d'un lambel de cinq pendants) et Ch 626 (Oger IV, seigneur de Saint-Chéron, 1374 : une croix ancrée). Les Saint-Chéron portaient « d'or à la croix ancrée de sable » (Le Clert, 1911, n° 1521).

43. Aulnay-l'Aître, Marne, canton de Vitry-le-François.

44. Ervy-le-Châtel, Aube, chef-lieu de canton ; coll. de moulages, B 289 : écu à la croix recercelée, brisée d'un bâton en bande.

45. Le moulage du sceau de Jean de Nully (1212), réalisé par Roserot, est en déficit (coll. de moulages, Ros. 162 B) mais sa photo prouve qu'il utilisait un sceau rond, de type armorial, figurant un écu à la croix ancrée, brisée d'un franc quartier (AN, Service des sceaux, pl. XVII, n° 7).

46. Le Châtelier, Marne, canton de Dommartin-sur-Yèvre ; coll. de moulages, Ch 260 (1215) et Ch 289 (1220) : écu à la croix ancrée, brisé d'un franc quartier, au bâton en bande brochant sur le tout.

47. Colaverdey,auj. commune de Charmont, Aube, canton d'Arcis-sur-Aube ; coll. de moulages, Ch 332 : écu à la croix ancrée.

48. Saint-Phal, Aube, canton d'Ervy-le-Châtel ; coll. de moulages, Ch 631 : écu à la croix ancrée, au franc quartier fretté (Les Saint-Phal portaient « d'or à la croix ancrée de sinople, au franc quartier de gueules », Le Clert, 1911, n° 1539).

49. Prinz zu Isenburg, 1990, Band XIII : *Les familles féodales de France*, I.

50. Saint-Amand-sur-Fion, Marne, canton de Vitry-le-François.

51. Troisfontaines, Marne, canton de Thiéblemont ; Longnon, 1939, n° 7 (1185) et n° 8 (1185) ; Evergates, 1993, n° 98 (1185) et n° 80 (1201).

52. AD de la Marne, 22 H 94, n° 10 (1205) ; coll. de moulages, Ch 148 et St 2092.

53. Pour la généalogie des barons d'Arkadia de la maison d'Aulnay, voir Bon, 1969, p. 700.

54. Coll. de moulages, St 2150.

Un lien familial peut également être tissé entre la famille de Chappes et les Villehardouin. Rien n'indique une quelconque parenté et l'absence de prénom dynastique commun entre les deux maisons n'accrédite pas d'emblée cette hypothèse. Cependant, les relations étroites entre l'abbaye de Larivour<sup>55</sup>, les seigneurs de Chappes et ceux de Villehardouin tout au long du Moyen Âge supposent un intérêt conjoint dans le succès de ce monastère cistercien. Selon la chronique de Guitier de Saint-Loup, l'abbaye de Larivour fut fondée à la demande de saint Bernard et du comte Thibaud II de Champagne sur un terrain appelé *Buxis* qui appartenait à l'abbaye Saint-Loup de Troyes<sup>56</sup>. La charte de fondation, datée de 1139, a été perdue mais M. Jaquot signale qu'elle contenait également la donation par le seigneur de Villehardouin et Clarembaud II le Lépreux, seigneur de Chappes, d'une partie de la forêt de Dosches qui leur appartenait en commun<sup>57</sup>. L'hypothèse d'une entreprise familiale de fondation, phénomène déjà bien connu<sup>58</sup>, est renforcée à la fois par le désir des Chappes et des Villehardouin d'être inhumés à l'intérieur de l'abbatiale, et par les armoiries du monastère qui étaient celles des seigneurs de Chappes, « *d'azur à la croix recerclée d'or* »<sup>59</sup>.

Un autre élément enfin, pour le moins surprenant, est fourni par les armoriaux Le Blancq et Urfé : les comtes de Brienne, dont les sceaux et les armes sont bien connus pour avoir été « *d'azur au lion d'or, le champ billeté du même* », auraient anciennement porté « *d'or à la croix ancrée de gueules* »<sup>60</sup>. Cette information est confirmée par deux autres sources. En premier lieu figure le sceau de Gautier II, comte de Brienne vers 1125-1158, relevé par Roger de Gaignières dans le Cartulaire de l'abbaye de Fontevraud (sceau n° 8)<sup>61</sup>. On y voit le comte, chevauchant vers la gauche, tenant un oiseau au poing gauche et un bouclier de la main droite, sur lequel figure une croix ancrée. Ses successeurs abandonneront la croix ancrée, qui n'était peut-être alors qu'un emblème pré-héraldique correspondant au renforcement de l'armature du bouclier, pour un écu vairé puis un lion. La seconde source est la *Vie de saint Louis* de Jean de Joinville. Le sénéchal de Champagne relate que, au cours de la septième croisade, le comte de Jaffa Gautier IV de Brienne débarqua en Égypte d'une galère « *toute peinte dedans mer et dehors à escussiaus de ses armes, lesquex armes sont d'or à une croix de gueules patée* »<sup>62</sup>. Certes, les extrémités des bras sont différentes, mais il s'agit toujours d'une croix alésée, la frontière séparant la croix ancrée de la croix pattée étant souvent assez floue<sup>63</sup>. Par ailleurs, les émaux sont les mêmes que ceux donnés par les armoriaux Le Blancq et Urfé. Ici encore, aucun élément ne permet d'associer les ancêtres du chroniqueur à la généalogie des comtes de Brienne mais l'apparition tardive des Villehardouin permet de

55. Larivour, Aube, commune de Courteranges, canton de Lusigny-sur-Barse.

56. Roserot, 1947-1948, t. 2, p. 770.

57. Dosches, Aube, canton de Piney ; Jaquot, 1869, p. 52. Roserot indique que la date de fondation de l'abbaye en 1139 était également inscrite au XVIII<sup>e</sup> siècle à l'intérieur de l'abbatiale (1947-1948, t. 2, p. 770).

58. Les exemples des fondations familiales de Cîteaux et de Clairvaux ont été étudiés par Marlier, 1944, pp. 28-35 ; et Fossier, 1953, pp. 67-75 et pp. 77-93 ; 1954, pp. 19-27.

59. Le Clert, 1911, n° 973 ; Clarembaud V de Chappes, qui participa à la quatrième croisade (mort en 1246), Guillaume I<sup>er</sup> de Villehardouin, maréchal de Champagne (mort en 1246), son épouse Marguerite de Mello (morte en 1253), leurs enfants Guillaume II de Villehardouin, seigneur de Lézinnes (mort en 1264), et Marguerite de Villehardouin (morte en 1242), ainsi que Marguerite de Villehardouin, fille d'Érard III de Lézinnes (morte en 1307), furent tous enterrés à l'intérieur de l'abbatiale (Roserot, 1947-1948, p. 330, p. 771 et p. 1771 qui cite Nicolas Camuzat, *Promptuarium sacrarum antiquitatum Tricassinæ diocesis*, 1610, f° 320-321).

60. « *Les anciennes armes de Brienne dor a le croix de gueules ancrée. Et crient Brienne.* » (Armorial d'Urfé, BnF., Ms. 32753, n° 1112) ; « *Les anciennes armes de Brienne estoient d'or à une croix ancrée de gueules* » (Popoff, 2004, p. 39, n° 149). L'armorial Le Blancq signale par ailleurs que les seigneurs de Rances, possessionnés non loin de Brienne, dans la châtellenie de Rosnay, portaient « *d'or à une croix ancrée de gueules* » et criaient « *Brienne !* » (*Ibid.*, p. 44, n° 251). Sur les sceaux des comtes de Brienne, voir : P. Bony, « Note sur les sceaux des comtes de Brienne dans la collection de Champagne » (note manuscrite) ; M.-A. Nielen, « Du comté de Champagne aux royaumes d'Orient : sceaux et armoiries des comtes de Brienne », article à paraître dans les *Mélanges offerts à Michel Balard*.

61. BnF, Manuscrits, latin 5480, p. 432.

62. Jean de Joinville, *Vie de saint Louis* : éd. Monfrin, 1995, § 158, pp. 76-79.

63. Pastoureau, 1993, p. 126.

supposer qu'il s'agissait d'une branche d'une maison plus importante. Au-delà de l'hommage que les sires de Villehardouin devaient aux comtes de Brienne pour ce fief, la présence d'Érard comme prénom récurrent chez les Aulnay et les Villehardouin apparaît comme un indice convaincant. Par ailleurs, le choix de la brisure de Geoffroy de Villehardouin pour son second sceau n'est peut-être pas si anodin qu'il y paraît. Michel Pastoureau a montré que l'écusson et le franc quartier sont des modes de brisure permettant d'y faire figurer les armes de la mère, d'une famille alliée ou bien encore d'un fief secondaire<sup>64</sup>. Le maréchal de Champagne a peut-être ainsi voulu rappeler, au moyen du lion, le lien unissant son lignage aux comtes de Brienne.

Mais on ne peut non plus exclure l'éventualité d'un double système héraldique des comtes de Brienne, un premier système proprement familial, qui utiliserait la figure du lion, et un second qui renverrait à une emblématique féodale, celui d'un groupe de chevaliers champenois se ralliant au combat autour de son seigneur et d'une bannière à la croix ancrée. Un exemple comparable nous est offert par l'emblématique de la maison de Montfort, Amauri IV portant sur son sceau équestre le lion à la queue fourchée des armoiries familiales et sur son contre-sceau une bannière chargée d'un émanché en pal de trois pointes, probablement la composition héraldique primitive des Montfort.<sup>65</sup> Cette indication permettrait de comprendre pourquoi il est impossible d'établir un lien familial entre les Villehardouin, Milon d'Érvy ou Guy de Valcourt, les seigneurs de Saint-Chéron et les sires de Saint-Phal. En allant plus loin dans notre réflexion, on peut même supposer que plusieurs familles seigneuriales champenoises, alliées les unes aux autres et se rattachant de près ou de loin aux comtes de Brienne, se soient réparties entre un groupe à la croix ancrée (Aulnay, Chappes, Ervy, Rances, Saint-Chéron, Saint-Phal, Villehardouin) et un groupe au lion (Arzillères, Conflans, du Plessis, Dampierre)<sup>66</sup>. Ceci n'est qu'une hypothèse mais le problème mérite d'être soulevé tant les réponses apportées pourraient éclairer la question plus générale des relations féodo-vassaliques dans cette partie de la Champagne méridionale. Car enfin, le comte de Champagne pouvait-il tolérer un tel réseau clanique autour de son bouillant voisin de Brienne ? A-t-il voulu fidéliser plus solidement certains de ses vassaux appartenant à ce lignage en distribuant les charges honorifiques de maréchal ou de connétable ? Ou bien tout simplement n'en a-t-il jamais pris ombrage ? Des travaux similaires sur l'ensemble des familles de cette zone seraient nécessaires pour répondre à cet ensemble d'interrogations.

Notons enfin que la symbolique chrétienne peut avoir eu son importance lorsque l'on sait l'utilisation qui a été faite de la croix latine et de ses dérivés dans l'héraldique médiévale, notamment à l'époque des pèlerinages outre-mer. Un groupe de chevaliers champenois ayant pris part ensemble à la seconde croisade a pu se reconnaître autour d'un emblème commun qui symbolisait leur engagement pour la délivrance des Lieux saints. Comment ne pas penser alors à Bernard de Clairvaux, prédicateur zélé et ami du comte Thibaud II dont il encouragea le fils à prendre la route de Jérusalem. La troupe des croisés champenois qui

64. *Ibid.*, p. 183.

65. Civel, 1996, pp. 90-91. Voir aussi les travaux de M. Pastoureau, en particulier Pastoureau, 2004, pp. 213-243.

66. Les seigneurs d'Arzillères portaient « *d'or au lion de sable, le champ semé de croisettes au pied fiché du même* » (Popoff, 2004, p. 42, n° 205. Sur la généalogie et l'histoire des seigneurs d'Arzillères, voir les travaux de Gaylord Bonnafous, 2002, n° 96, pp. 249-254 ; 2002, n° 97, pp. 339-351 ; 2004, pp. 155-167). Dans une récente étude, Jean-Noël Mathieu a montré les liens unissant les seigneurs de Conflans, qui apparaissent comme les Villehardouin au XII<sup>e</sup> siècle, aux comtes de Brienne (Mathieu, 2004, pp. 159-196). Si l'on s'en tient à ses conclusions, Eustache I<sup>er</sup> de Conflans (1169-v. 1207) serait le petit-fils de Gautier II de Brienne, ce qui expliquerait pourquoi cette famille portait « *de Brienne à un bâton en bande de gueules* » (Popoff, 2004, p. 40, n° 177). Par ailleurs, nous préparons un article sur l'héraldique des seigneurs de Dampierre, lesquels font figurer le lion sur leurs sceaux dès les années 1180. Il se peut que le lien avec les Brienne soit à rechercher du côté de la seigneurie de Ramerupt que tiennent ces comtes et dont les terres jouxtent celles des Dampierre. Il faudra aussi étudier de près le cas des Garlande, possessionnés un peu plus loin, dans les environs de Sézanne (commune de Gault, Marne, canton de Montmirail). Gui de Garlande porte en effet une croix recercelée à la bordure chargée de points sur son sceau de 1166 (coll. de moulages, Ch 424). Par la suite, les armoiries des Garlande seront « *d'or au lion de gueules, le champ billeté d'azur* » (Popoff, 2004, p. 42, n° 212).

rejoint Metz en juin 1147 avec le prince Henri de Champagne est difficile à reconstituer mais nous savons par exemple que le comte de Brienne Gautier II était de l'expédition<sup>67</sup>.

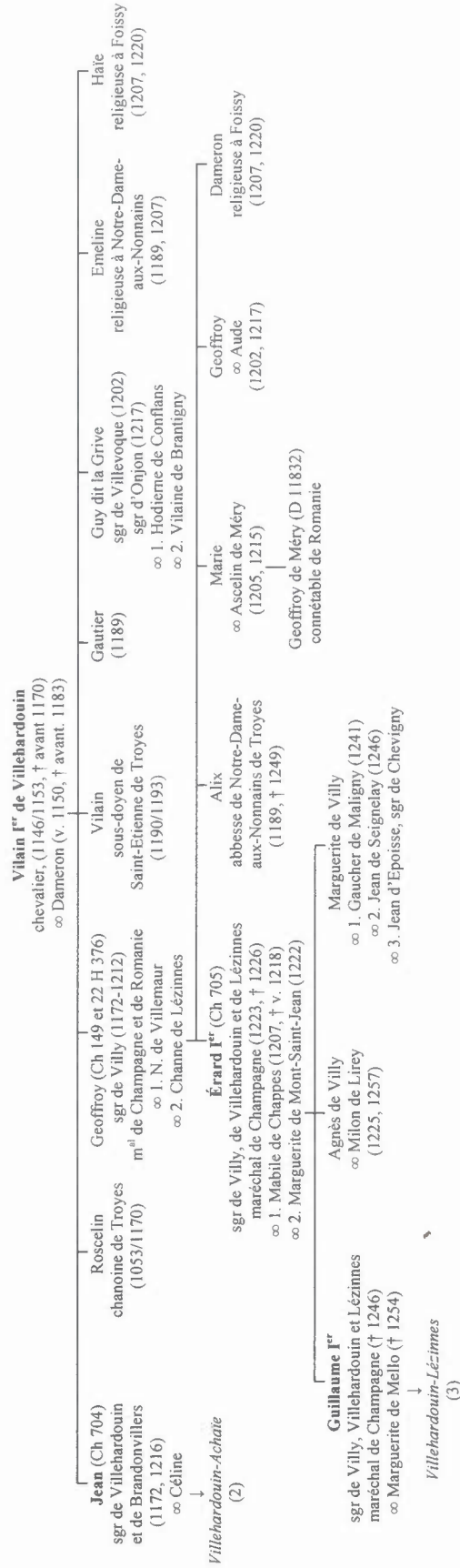
Lorsque Geoffroy de Villehardouin dicte les noms des chevaliers champenois présents à ses côtés lors de la quatrième croisade, sa mémoire ne lui fait pas défaut tant les liens qui l'unissaient à ses compagnons d'armes étaient étroits<sup>68</sup> : le comte de Brienne Gautier III était un de ses seigneurs, certains servaient avec lui le comte de Champagne comme le sénéchal Geoffroy V de Joinville, le panetier Macaire de Sainte-Menehould et le chambrier Milon II le Breban. D'autres étaient membres de sa famille, son neveu Geoffroy, et peut-être Gui et Clarembaud V de Chappes. Oger I<sup>er</sup> de Saint-Chéron et Vilain de Nully, enfin, relevaient avec lui d'un même groupe féodal. On ne peut donc faire abstraction des rapports qui résultent de la vassalité, du lignage, de l'amitié et du compagnonnage pour expliquer l'origine de la maison de Villehardouin et la genèse de ses armoiries. Science auxiliaire encore trop méconnue des historiens, l'héraldique offre ici et là des renseignements précieux pour appréhender la généalogie d'une famille et mieux comprendre le contexte féodal d'une région.

---

67. H. d'Arbois de Jubainville, 1872, n° 45 et 46.

68. « En la terre le conte Tibaut de Champaigne se croisa Garniers, li évesques de Troies, li quens Gautiers de Briene, Jofrois de Joenvile qui ere seneschaus de la terre, Roberz ses freres, Gautiers de Gaignoru, Gautiers de Monbeliart, Eustaices de Conflans, Guis dou Plaiissié ses freres, Henris d'Ardillieres, Ogiers de Saint-Cheron, Vilains de Nuilli, Jofrois de Vilehardoin li mareschaus de Champaigne, Jofrois ses niés, Guillaumes de Nuilli, Gautiers de Fullinies, Evrarz de Monteigni, Manasiers de l'Isle, Machaires de Sainte-Manehalt, Miles li Braibans, Guis de Chapes, Clarenbauz ses niés, Reignars de Dampierre, Johans Foisnons, et maintes autres bones genz dont li livres ne fait mie mention. » (éd. Dufourmet, 1969, § 5, p. 26).

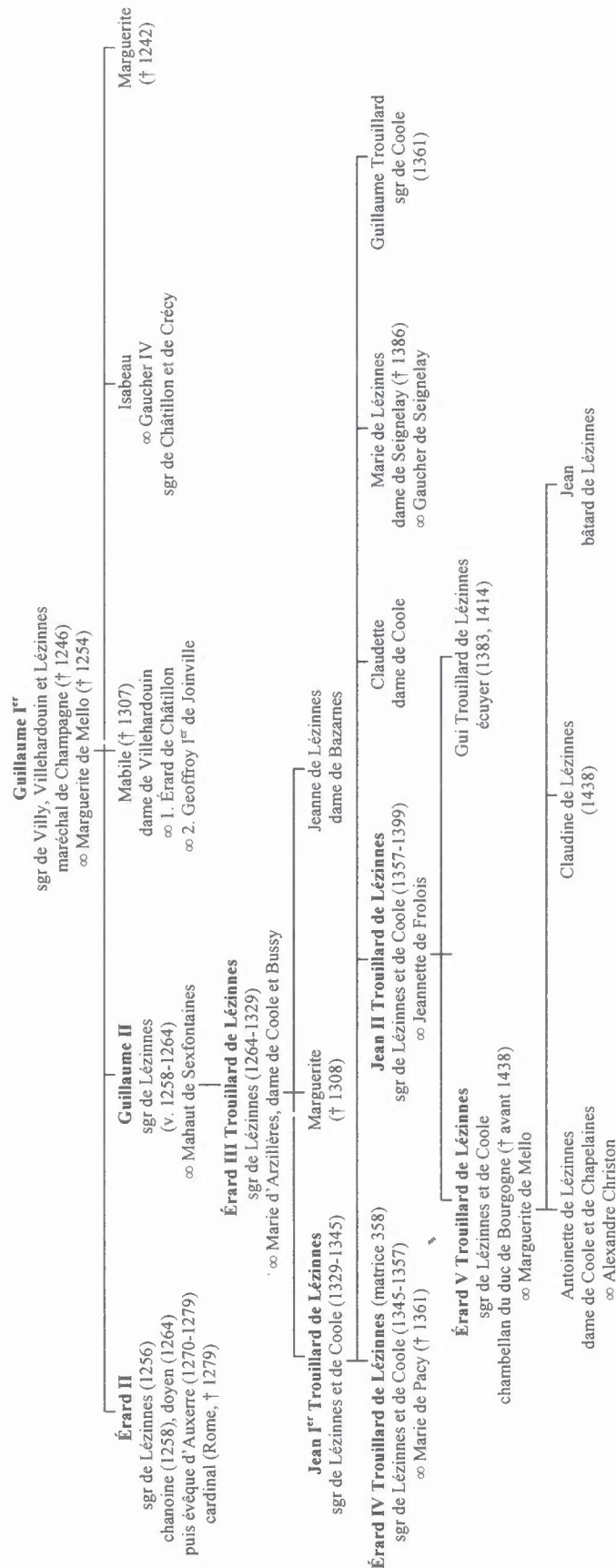
Tableau 1  
Généalogie de la maison de Villehardouin (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)



Sources : E. Petit, *Les sires de Villehardouin*, Paris, 1913 ; J. Longnon, *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin*, Paris, 1939.

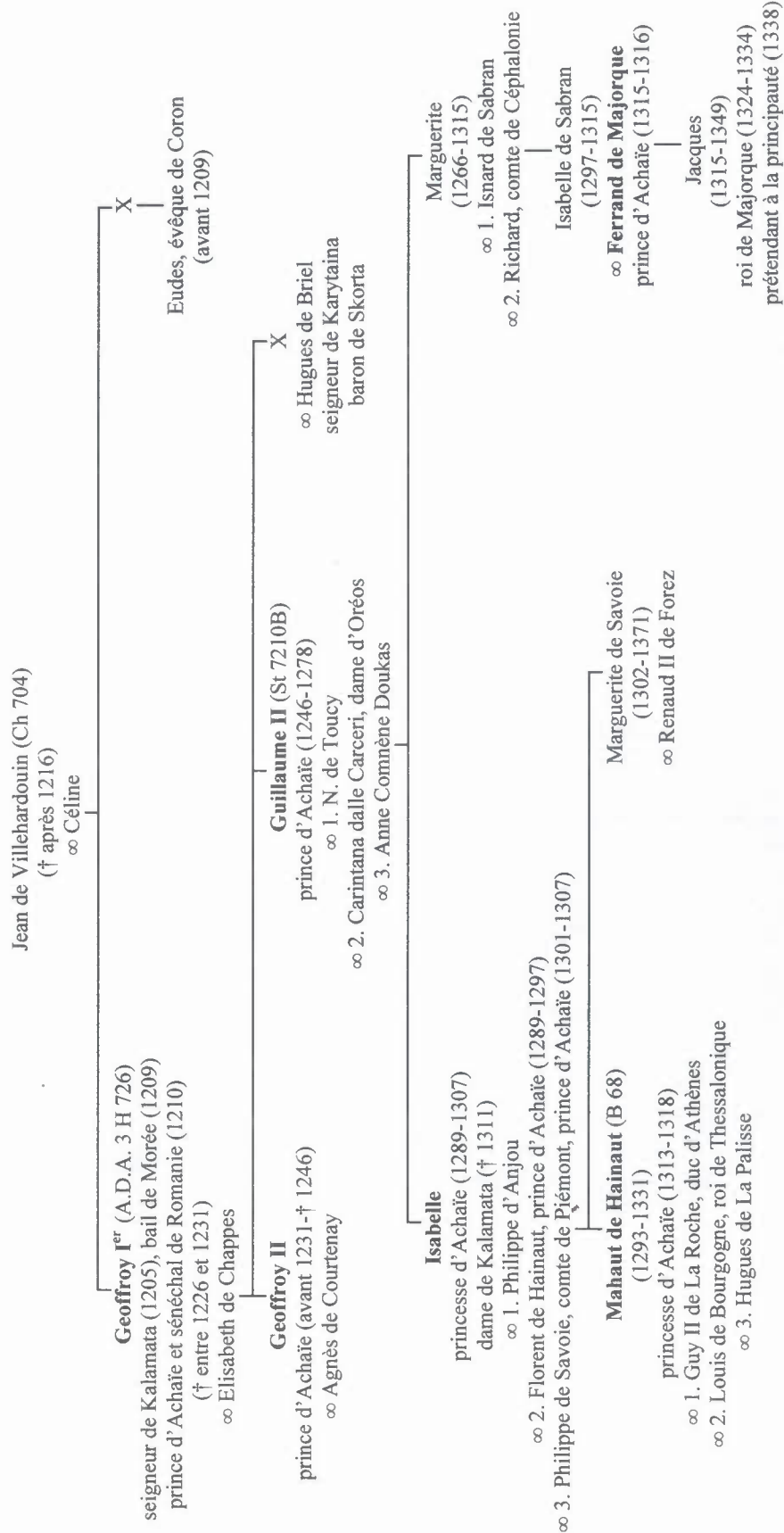
Les références entre parenthèses correspondent aux cotes des moulages des collections sigillographiques des Archives nationales ou à celles des empreintes conservées aux Archives départementales de l'Aube.

Tableau 2  
Généalogie des princes d'Achaie de la maison de Villehardouin (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)



Sources : E. Petit, *Les sires de Villehardouin*, Paris, 1913 ; J. Longnon, *Recherches sur la vie de Geoffroy de Villehardouin*, Paris, 1939.

Tableau 3  
Généalogie de la maison de Villehardouin Lézinnies (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)



Sources : A. Bon, *La Morée franque...*, Paris, 1969, p. 697.



DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS :

1. Jean de Villehardouin, sceau de 1214 - Ø 47 mm - Moulage, ChAn, Ch 704 B

2. Geoffroi I<sup>er</sup> de Villehardouin, prince d'Achaïe, sceau de 1216 - Ø 56 mm

Moulage Philippe Cornette (Arch. dép. Aube, d'après l'original 3 H 726)

3 et 3 bis. Guillaume II de Villehardouin, prince d'Achaïe, [1246-1278] - Ø 70 mm - Moulage Chan, St 7210 B.





DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS :

4. Geoffroy de Villehardouin, 1<sup>er</sup> sceau de 1189 - Ø 60 mm - Moulage, ChAn, Ch 149
5. Geoffroi de Villehardouin, 2<sup>e</sup> sceau de 1208 - Ø 60 mm - Original, Arch. dép. Aube, 22 H 376
6. Érard I<sup>er</sup> de Lézinnes, sceau de 1218 - Ø 60 mm - Moulage ChAn, Ch 705
7. Geoffroy de Méry, sceau de 1238 - Ø 35 mm - Moulage ChAn, D 11832.



DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS :

8. Gautier II de Brienne, dessin de R. de Gaignières, BnF., Manuscrits, lat. 5480, p. 432.  
9. Jean, seigneur de Chappes, sceau de 1290 - Ø 64 mm - Moulage, ChAn, B 240.  
10. Oudard d'Aulnay, maréchal de Champagne, sceau de 1205 - Ø 56 mm - Moulage, ChAn, Ch 148.  
11. Vilain d'Aulnay, maréchal de Romanie, contre-sceau de 1252 - Ø 40 mm - Moulage, ChAn, St 2150 bis.